



Projet

Arrêté fédéral portant approbation de la convention n° 170 de l'Organisation internationale du Travail concernant les produits chimiques

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 20 janvier 2021²,
arrête:

Art. 1

¹ La convention n° 170 du 6 juin 1990 concernant les produits chimiques³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

¹ RS 101

² FF 2021 258

³ RS 0.822.727.0; FF 2021 260

